CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80, les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES NEGOCIANS.

Nouvelle Orléans le 30 janvier 1838.

CETTE institution a été transportée à la maison de banque dernièrement occupée par la banque de la Cité, à l'encoignure des rues Royale et Bienville. Elle achète des traites sur Londres, Paris, Philadelphie, New York, Providence, Boston, Baltimore, Louisville, Lexington, et Maysville Kentucky. Elle tire sur Philadelphie et sur Louisville Ky.

31 jan—6 W. W. FRAZIER, caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

UNE élection de sept directeurs, pour cette institution, aura lieu, à la maison de banque, le 26 du mois de février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Le livre de transfert sera fermé jusqu'au jour de l'élection. Par ordre de la direction.

31 jan—26 J. U. RABOTEAU, caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

LA direction a déclaré, dans sa séance de ce jour, un dividende de six pour cent. Le dividende est payable sur toutes les sommes dues à la Banque sur actions, soit par billets ou autrement, et ne sera payable seulement qu'aux actionnaires qui, ayant payé leur capital, n'ont aucune responsabilité envers la banque comme actionnaires.

Nouvelle Orléans, le 30 janvier 1838.

Par ordre de la direction.

J. U. RABOTEAU,

31 jan caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AIGLE.

Nouvelle Orléans le 12 jan. 1839

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution, que la direction a ce jour, ordonné qu'un paiement de dix piastres sur chaque action de son fonds capital, serait payé à ce bureau, avant, ou le quinzième jour du mois de février prochain.

"Extrait de la 3me section de la charte de la dite compagnie."

"S'il advenait qu'aucun actionnaire négligeât de payer toute somme due, les actions déjà payées sur elles seront perdues et deviendront la propriété de la dite compagnie."

JOHN WHITEHEAD,

13 jan Président

CHARBON DE TERRE.—A vendre par la compagnie du Gaz. Les ordres seront reçus au bureau du Gaz Allée de Basin. 13 déc—1m

DES propositions seront reçues au bureau du gaz pour couvertures en ardoises. S'adresser à E. W. WELLS, Sec. 13 déc—1m

CARABINES à chambres circulaires—Par brevet d'invention de Colts—Quelques carabines en vente sont annoncées, les premières qui aient été offertes au public, sont maintenant en vente au magasin de Whittemore & Blair, encoignure des rues Canal et Chartres ; elles peuvent tirer huit coups de suite, ceux qui les ont examinées les ont reconnues pour aux meilleures carabines d'importation anglaise.

30 jan—\$ C. B. ZABRISKIE.

PAROISSE ST. TAMMANY.

Le 1er. Janvier 1838.

Succession de Franklin W. Lea.

AVIS—Tous ceux qui doivent à la succession de F. W. Lea, ci devant de la paroisse de St. Tammany, sont requis de régler immédiatement avec le soussigné, et tous ceux auxquels il peut être dû par ladite succession, présenteront leurs comptes, et en recevront le montant. M. G. PENN.

Pour Mme. C. A. Lea, avocat exécutrice testamentaire dative des enfans mineurs du défunt. 8 jan—30

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de ceux qui l'environnent; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse qui plus que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvénients, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chute des cheveux et peut en quelques bouteilles les remettre dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris; empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les raffermit en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du Baume d'Oldrige.

☞Lisez la Liste suivante.☜

Mr Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état naturel.

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste. Section St-George, No. 86, 5e rue Nord.
John P. Inglis.—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John S. Furey,—101 Spruce st
Hugh Macarty,—243 South 7th st.
John Gord Sr—123 Arch st,

Les hommes âgés et ceux qui paraissent à porter perruque pourraient peut-être en jeu par reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut se relever dans l'opinion du public, quand on a usé trois des signataires ont passé la cinquantaine que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.

Jo. Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P. Inglis, John S. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut-être donnée à leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.

ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentés les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher St. près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New-York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres. 2 fév—1an

MRS. BROCARD & NORES ayant vendu le magnifique piano à queue d'une nouvelle invention sortant des ateliers de Mrs. S. et P. Erard de Paris, invitent Mrs les artistes et tous les amateurs de cette ville à venir le voir avant qu'il ne soit enlevé de leur magasin rue de Chartres 166, et comme ils en attendent deux pareils, ils pourront satisfaire sous peu les personnes qui désireraient posséder un de ces instruments incomparables. 2 fév

MADAME V. ARTIGUENAVE—Professeur de Musique et de Piano-Forté, élève du célèbre Jacques Hertz, a l'avantage de faire connaître aux dames de cette ville, sa nouvelle demeure, et vient leur rappeler que son mode d'enseignement est toujours basé sur la méthode simple, élégante et facile qui maintenant est adopté par tous les grands professeurs d'Europe et qui donne l'assurance à ceux qui la suivront, de toucher du piano, d'une manière agréable et brillante.

On peut trouver Madame Artiguenave tout les jours chez elle, de 4 à 6 heures, encoignure de la rue Dauphine et Orléans. 2 fév—6

JOHN G. BOYD demeure à l'encoignure des rues Conti et Remparts. L'office est sur la rue des Remparts. 2 fév—6

UNE PERSONNE, ayant travaillé long-temps dans cette Ville, comme teneur de Livres, désirerait trouver à s'employer comme tel. Il prendrait aussi des livres à régler, ou des balances à faire. On peut offrir les meilleures recommandations. S'adresser au Bureau de cette feuille. 2 fév—5

A VENDRE:

UNE jolie Propriété, située dans la rue St-Philippe, près de la rue des Remparts, consistant en une Maison neuve et dépendance. S'adresser à DIDION, courtier, passage de la Bourse, entre St-Louis et Condé.

2 fév—15

SANGSUES.

50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

REçu par les derniers arrivages, des sangsues de première choix, à 25 cents pièce, au dépôt rue Quartier, no. 26, entre Condé et L. vée.

SCIENCE PRATIQUE de la Calligraphie, par DOLBEAR, au No 8, rue de Chartres. Cet ouvrage est le seul qui ait été composé pour l'usage exprès des écoles et pensions. La base en est le système Carstairien: mais améliorée par des idées neuves et originales. On enseigne d'abord aux élèves les différens mouvements dont le système se compose; ensuite la forme des différentes lettres et leur combinaison de manière à donner une écriture rapide, nette et convenable à un homme d'affaires ou du monde. Les professeurs de l'art d'écrire sont invités à venir examiner avant de se décider et de fournir des exemples à leurs élèves. 18 jan

CALLIGRAPHIE—MM. DOLBEARS & frère, ont leur enseignement à New-York, Memphis et en cette ville en pleine opération, et ont un nombre suffisant d'habiles assistants, qui les mettront à même de donner des leçons dans quelques parties des villes ci-dessus mentionnées. MM. A. et C. Everett donneront des leçons au No. 8, rue de Chartres.

13 déc—6m

SUCCESSION DE BERNARD PRINGAULT.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Bernard Pringault, d'avoir à présenter leurs comptes, sous dix jours de cette date, au soussigné, curateur de la dite succession rue Ste. Anne, entre les rues Condé et Royale.

24 jan—1m L. DAVID COUBIN

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 25 Janvier 1838.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 25 Février 1838, à 10 heures précises du matin, pour une revue d'inspection et pour la célébration de l'anniversaire du 22 Février.

Chaque commandant de compagnie devra remettre à l'inspecteur de brigade, un contrôle exact du nombre effectif d'hommes présens à la revue apparemment à sa compagnie.

Une distribution de gargousses et de cartouches sera faite sur la place.

Les commandans de compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

L'officier commandant le régiment d'infanterie, ordonnera à la Compagnie des Gardes d'Orléans, capitaine Paul Bertus, de se rendre sur la place, à 9 heures précises, pour former la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général J. B. Plauché, commandant la légion. D. AUGUSTIN,

31 jan Aide-de-camp.

PERDU—Dans la soirée du 1er de ce mois, un livret de poche, contenant autant que l'on peut s'en rappeler, deux billets de banque de $100, un de $20; trois de $10, trois de $5, un bon de Municipalité de $3, et un d'une piastre—En en tout, environ $270. Celui qui aura trouvé le dit livret, recevra une récompense honnête en le laissant au bureau du Bulletin.

5 fév

GRAISSE.—200 fréquins graisse en feuille, à bord d'un chaland, à vendre par WOOD & SIMMONS, 5 fév No 22, rue Poydras.

CHARBON.—100 barriques charbon de Lehigh, à vendre à bon marché par WOOD & SIMMONS, 5 fév No 22, rue Poydras.

BEURRE.—150 fréquins beurre de Philadelphie, à vendre par WOOD & SIMMONS, 5 fév No 22, rue Poydras.

MAQUERAUX.—75 barils Maqueraux No. 1, 150, do No. 2, 2 0 do No. 3, 250 demi-barils Nos. 1 et 2, 150 caisses Morue, 25 do do en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE 5 fév No. 34, rue Gravier.

PIMENTO.—100 sacs à vendre par ROBERT H. WHITE, 5 fév No. 34, rue Gravier.

VIN DE CHAMPAGNE.—100 paniers à vendre par ROBERT H. WHITE, 5 fév No. 34, rue Gravier.

EAU-DE-VIE.—25 demi-pipes Eau-de-vie de Cognac, à vendre par ROBERT H. WHITE, 5 fév No. 34, rue Gravier.

VIEUX MONONGAHELA.—22 barils en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, 5 fév 31, rue de la Commune.

VINS & CIGARRES.—2 pipes vin de Madère des Indes, 10 damejeannes do, 48 caisses do de 1 et 2 douzaines; 8 quarts et 7 barils indiens vin de Ténériffe; 11 barils Malaga vieux; 39 demi caisses cigarres de la Havane, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, 5 fév 31, rue de la Commune.

HUILE DE PALMACHRISTI—12 barils huile de Palmachristi, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 fév No. 63 rue Gravier.

PORC MESS—200 barils porc mess récemment importés et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 fév No. 63, rue Gravier.

PORC PRIME—350 barils marque entière à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 fév No. 63, rue Gravier.

VINS—50 caisses consistant en vin de Sherry, pâle et brun, madère de Oabobb, vin du Rhin rouge et blanc, vins en caisses de 1 douzaine, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 3 fév No. 63, rue Gravier.

PORC POUR HABITATION—100 barils consistant en épaules, plats côtés, échines et à vendre BOGERT & HAWTHORN, 5 fév No. 63, rue Gravier.

GRAISSE—350 barillets graisse, première qualité, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 fév No. 63, rue Gravier

CAFE DE RIO—350 sacs café vert de Rio, première qualité, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par BOGERT & HAWTHORN, 5 fév No. 63, rue Gravier.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—300 rouleaux corde du Missouri et du Kentucky, aussi 100 pièces toile d'emballage à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 fév No. 63, rue Gravier,

TRAITES sur Philadelphie à vendre par 5 fév R. GRONING & Co.

BEURRE—103 barillets beurre, en débarquement de la barque Cossack, de Philadelphie, et à vendre par WOOD & SIMMONS, 24 jan No. 22, rue Poydras.

CHARBON DE PHILADELPHIE—75 tonneaux mis en boucauts, à vendre par 24 jan WOOD & SIMMONS.

CHARBON DE PEACH MOUNTAIN.—20 boucauts de ce Charbon à vendre par SAMUEL RICKER Jr., 3 fév No. 36, rue du Camp.

CAFE.—300 sacs Café vert de la Havane, en débarquement de la goëlette Mary Cushing et à vendre par M. LOPEZ, 3 fév No. 31, rue de la Commune.

BARILS A MELASSE—160 barils en bon ordre, et en débarquement du navire St. Cloud, à vendre par BAILEY & ABBOTT, 3 fév 14, rue Bienville.

PORTEFEUILLES, à vendre à bon marché par THOS. W. SMITH, 3 fév 48 rue Conti.

COLLIERS d'imitation corail et gaze, Gypsum de, avec une variété d'autres colliers convenables au marché mexicain, à vendre par THOS. W. SMITH, 48, rue Conti

Les marchands de la campagne sont invités à les venir visiter. 3 fév

COSTUMES POUR BALS MASQUES.

LE soussigné arrivant de la Havane, offre à louer ou à vendre, de superbes costumes pour les bals masques ou pour théâtre. Il tiendra son magasin, rue Royale, entre les rues St. Anne et Dumaine, où il invite les amateurs de bon goût à les venir examiner. Tailleur de métier, il entreprendra toutes les commandes qui lui seront faites dans les genres les plus nouveaux. L. BAZZANI. 3 fév—6

A LOUER—Comme nourrice, une négresse bien portante et âgée de 20 ans, d'un très bon caractère. S'adresser au No. 114, rue de la Vieille Levée. 3 fév—3

UNE nourrice jeune et bien portante, pouvant allaiter deux enfans au besoin, désire trouver à s'employer comme telle. Des recommandations satisfaisantes pourront être données. S'adresser au bureau de cette feuille. 3 fév—4

COTON—Un petit assortiment de bas de coton pour femmes, chaussons blancs pour hommes, reçus et à vendre par SCHMIDT & WERNER, 3 fév—6 rue Bienville No. 80.

JEAN MARIE FARINA, demeurant vis-à-vis de la Place de Cologne, le premier qui ait distillé cet eau de Cologne pure, offre à vendre des caisses contenant de 25 à 50 douzaines, convenablement assorties en gros et en détail, par l'entremise de son agent des Etats Unis, JOHN A. F. RAUHAU, 94, Broad street, New-York.

N. B.—Des ordres qui seront envoyés directement en Cologne, seront préférablement reçus. 3 fév—6

UN assortiment complet, de bonneteries anglaises, reçus et à vendre par THOS. W. SMITH, 3 fév 48, rue Conti.

CHARBON DU CANNEL—80 tonneaux charbon en débarquement du navire Hensington, de Liverpool, à vendre en lots convenables aux acheteurs, et livrables par ANDREW J. BARKER, 3 fév—10 No. 69 1/2, rue de la Commune.

CHARBON de Pittsburg, en débarquement, vis-à-vis de la rue du Canal, et livrables en lots convenables aux acheteurs, à vendre par ANDREW J. BARKER, 3 fév—10 No. 69 1/2, rue de la Commune.

CHARBON de Schuylkill &c., à vendre en lots convenables aux acheteurs, et livrables par ANDREW J. BARKER, 3 février—10 No. 69 1/2, rue de la Commune.

MAIS ET TABAC—2170 sacs maïs; 27 boucauts tabac, à vendre par 3 fév R. GRONING & Co.

BILLETS de la trésorerie des Etats Unis à vendre par ROBINSON & Co, 3 fév 45, rue du Camp.

CHECKS sur la banque des Etats Unis de $4000, à vendre par ROBINSON & Co. 3 fév 45, rue du Camp.

BILLETS sur la trésorerie du Texas, à vendre et à acheter par ROBINSON & Co. 3 fév 45, rue du Camp.

BILLETS des banques du Kentucky et de l'Illinois, à vendre par ROBINSON & Co. 3 fév 45, rue du Camp.

A VENDRE, par le soussigné, rue St-Louis, n. 35: Vin rouge de Bordeaux en barriques, garanti excellent vin de ménage.

Do rouge et blanc, en caisses de 30 bouteilles comme suit :

5 bouteilles Château Laffitte 1828,
5 do do Haut Brion do,
5 do de Ranzan do,
5 do de Beychevelle do,
5 do Médoc Pouillac do,
5 do blanc Haut Sauterne do.

Plus une négresse, bonne cuisinière et blanchisseuse, garantie des vices et maladies prévues par la loi. N.-le Orléans, 18 janvier 1838.

29 jan—4,2ips P. DUBERTRAND.

FORMATION DE SOCIETE,

Et changement de domicile.

D. F. POIRSON facteur de Piano et de Harpe et généralement de tous les instruments à cordes, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'associer J. D. Allovon, ancien ouvrier de la maison Pape et chef de l'atelier des réparations de la manufacture de Ignace Pleyel de Paris.

Ils préviennent également qu'ils ont transporté leur atelier de la rue Bourbon 132, à la rue Condé 36 entre Madison et Dumaine.

Toutes les personnes qui les honoreront de leur confiance, seront servies avec promptitude et soins.

13 jan—25 D. F. POIRSON.

LE SOUSSIGNE OFFRE A VENDRE

2 Voitures de seconde main en très bon état ; 2 paires de beaux Chevaux acclimatés,
100 caisses kirch de la Forêt Noire, 1ère. qualité,
1,500 paniers Champagne, 1ère qualité, 1ère marque,
450 boucauts sucre,
20,000 gallons mélasse.
14 Terrains beau situés, rive droite du fleuve, ville McDonough;
18 do do ville Duvergé ;
Divers Terrains dans la ville et dans les faubourgs de la Nouvelle-Orléans ;
Fonds à placer sur billets ou sur hypothèque.

CH. DIDION, courtier, Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti.

11 jan—1m

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

UNE jolie Maison de résidence, construite depuis environ 18 mois, avec cour, une cuisine haute et toutes les dépendances, située rue des Champs-Elysées, entre les rues Amour et Bons-Enfans ; le terrain mesurant 28 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 110 pieds de profondeur.

Un autre Terrain, rue de la Levée, faubourg Marigny, entre les rues Espagne et Mandeville, mesurant 24 pieds de face à la Levée, sur environ 120 de profondeur, avec Maison, cuisine, etc.

Trois négresses domestiques de choix.

Un nègre bon jardinier—S'adresser à DIDION, courtier,

18 jan Pass. de la Bourse, entre St-Louis et Conti

Ventes à l'Encan.

VENTE A L'ENCAN SANS RESERVE. PAR F. TRICOU, DOMINGON & SAMORY.

COUR DE PAROISSE.—Augustin Ferrand contre ses créanciers.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et à la requête des syndics des créanciers du dit failli, il sera vendu samedi 10 février 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, l'esclave et les biens fonds ci-après décrits, abandonnés par le dit failli à ses créanciers; savoir:

1o. Un nègre nommé Washington, âgé d'environ 16 ans, charretier et un peu palefrenier.

Conditions:—$333 33 1/3 comptant, et le surplus le 9 août 1838.

2o. Neuf îlets situés au nouveau Faubourg Washington, désignés par les Nos. 23, 33, 34, 35, 44, 52, 53, 54 et 55 sur le plan du dit faubourg, dressé par Journot arpenteur, et déposé en l'étude de Carlile Pollock notaire.

1o. L'îlet No. 23, compris entre les rues Bons-Enfans, Morales, Hancock et Monroe, contenant 22 terrains.

Conditions—$2630 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838 et le huit mars 1839.

2o. L'îlet No. 33 compris entre les rues Saint-Jean Baptiste, Girod, Benton et Gordon, contenant 28 terrains.

Conditions:—$1830 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838 et le huit mars 1839.

3o. L'îlet No. 34, compris entre les rues St-Jean Baptiste, Girod, Monroe et Gordon, contenant 28 terrains.

Conditions:—$1820 comptant et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838 et le huit mars 1839.

4o. L'îlet No. 35, compris entre les rues St-Jean Baptiste, Girod, Monroe et Hancock, contenant 28 terrains.

Conditions:—$1540 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838 et le huit mars 1839.

5o. L'îlet No. 44 compris entre les rues Prosper, Slidell, Hancock et Monroe, contenant 28 terrains.

Conditions:—$700 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838 et le huit mars 1839.

6o. L'îlet No. 52, compris entre les rues Célestine Joséphine, Hancock et Monroe, contenant 28 terrains.

Conditions:—$490 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838 et le huit mars 1839

7o. L'îlet No. 53, compris entre les rues Célestine Joséphine, Gordon et Monroe, contenant 28 terrains

Conditions:—$430 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838 et le huit mars 1839.

8o. L'îlet No. 54, compris entre les rues Célestine Joséphine, Gordon et Benton, contenant 28 terrains.

Conditions:—$350 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838 et le huit mars 1839.

Et 9o. L'îlet No. 55, compris entre les rues Célestine, Joséphine, Adams et Benton, ne contenant que 25 terrains.

Conditions:—$312 50 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838 et le 8 mars 1839.

3o. Un terrain situé au faubourg Trémé, désigné par le No. 14, sur un plan dressé par Bourgerol, arpenteur, le 24 décembre 1836, et déposé en l'étude de Félix De Armas, notaire. Ce terrain ayant mesure anglaise, 121 pieds, 6 pouces, 4 lignes de face à la rue Villeré; 45 pieds, 9 pouces de face à la rue des Ursulines; 128 pieds sur la ligne du fonds, limitrophe à la propriété de Mr. A. Courcelle; et 3 pieds, 8 pouces sur la ligne limitrophe au terrain No. 15.

Conditions:—$765 comptant et le surplus en deux termes égaux, payable le 9 janvier 1839 et le 9 janvier 1840.

4o. Un terrain au faubourg Trémé dans l'îlet compris entre les rues Derbigny, Claiborne, Hôpital et des Ursulines, désigné par le lot no. 3, sur un plan dressé par L. Bringier arpenteur, et annexé à un acte de vente en l'étude de Carlile Pollock notaire, passé 6 septembre 1836. Ce terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Hôpital sur 107 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre des lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

Conditions comptant.

5o. Un terrain bâti formant l'encoignure sud des rues Robertson et des Ursulines au faubourg Trémé, ce terrain ayant mesure française, 15 pieds de face à la rue des Ursulines, et ayant mesure anglaise 78 pieds un pouce 6/8 de profondeur et face à la rue Robertson; et 79 pieds de profondeur de l'autre côté limitrophe à la propriété de M. Philibert:

Conditions:—$1333 33 1/3 comptant, et le surplus le 12 septembre 1838.

6o. Quatre morceaux de terre situés dans la paroisse St. Tammany, à un mille du lac Pontchartrain désignés par les nos. 18, 19, 20 et 21 sur un plan dressé par J. A. Guérard arpenteur, le 12 août 1836, et déposé en l'étude de Félix de Armas notaire.

Le terrain no 18 mesure environ un arpent au bayou Liberty; 7 2/3 arpens sur la ligne de droite qui le sépare du terrain no. 17, 7 1/3 arpens sur la ligne de gauche qui le sépare du terrain no. 19, et un arpent sur la ligne du fonds face à l'Avenue Laurent.

Le terrain no. 19 mesure environ un arpent de face au bayou Liberty, 7 1/3 arpens de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no. 18, 7 2/3 arpens de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no. 20 et un arpent sur la ligne du fond face à l'Avenue Laurent.

Le terrain no. 20 mesure environ un arpent de face au bayou Liberty; 7 2/3 arpens de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no. 19, 8 arpens de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no. 21, un arpent sur la ligne du fonds, face à l'Avenue Laurent.

Le terrain no. 21 mesure environ un arpent de face au bayou Liberty; environ 8 arpens de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no. 20, 8 2/3 arpens de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no. 22, un arpent sur la ligne du fonds face à l'Avenue Laurent.

Les dits quatre morceaux de terre seront vendus ensemble.

Conditions:—$616 66 2/3 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payables le 20 août 1838 et le 20 août 1839.

7o. Un certain morceau de terre situé à Huntsville, paroisse Jefferson, désigné par le no. 113 sur un plan dressé par Benjamin Buisson arpenteur, et déposé en l'étude de Wm. Boswell notaire. Ce terrain ayant mesure anglaise 300 pieds de face à la rue Nashville, 308 pieds 10 pouces de face à la rue Hoffman, 25 pieds 10 pouces sur la rue McDonough, et borné de l'autre côté par Bloomingdale.

Conditions:—$233 33 1/3 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payables le 28 mars 1839 et le 28 mars 1840.

Il est bien entendu qu'aucune des conditions ci-dessus, n'empêchera les propriétés d'être adjugées au plus haut et dernier enchérisseur au prix qui en sera offert, mais que tout déficit dans le prix sera imputé sur les derniers termes, c'est à dire, sur les termes les plus reculés.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant Louis Feraud not. pub. 2 fév—6,1pe

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi 13 février 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, d'ordre du chargé de pouvoir de l'héritière de feu Charles Papet, les propriétés ci-après désignées savoir:

1o. Un lot de terre no. 4 de l'îlet 61, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur.

2o. Un lot de terre no. 5, même îlet, ayant 25 pieds 4 pouces, face à la rue des Libéraux sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par un lot de terre vacant et de l'autre côté par le susdit lot no. 4

3o. Un lot de terre no 6 même îlet, ayant 25 pieds 4 pouces de face à la rue des Libéraux sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par les lots nos. 5 et de l'autre côté par les lots nos. 7, 8, 9, 10 et 11, et dans la profondeur par le lot no. 15.

4o. Un lot de terre no. 15, ayant 25 pieds 4 pouces de face à la rue du Génie, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par les lots nos. 12, 13 et 14, un lot de terre vacant à l'encoignure de la rue de Génie, et de l'autre côté par le lot de terre no. 16, dans la profondeur par le lot no. 16.

5o. Un lot de terre no. 16, ayant 25 pieds 4 pouces de face à la rue du Génie sur 150 pieds de profondeur borné d'un côté par le lot no. 15. et de l'autre par un terrain vacant à l'encoignure des rues du Génie et Bagatelle, et dans la profondeur par le lot no. 5.

Les 5 lots sus détaillés sont situés dans le nouveau faubourg Marigny et sont tous de mesure française.

Plus 9 terrains situés rue Villeré, entre les rues Bienville et de la Douane, désignés au plan du dit faubourg, annexé à l'original de la vente sous les numéros 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, chaque terrain ayant 12 pieds 10 pouces de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 63 pieds 6 pouces; le terrain no. 11 formant encoignure et ayant 63 pieds 11 pouces sur la rue de la Douane, les dits terrains faisant partie des lots no. 1, 2, de l'îlet no 36, acquis par Pascal, de la corporation de cette ville, le 18 novembre 1829, conformément au plans.

Aussi le griff Armstead, âgé d'environ 20 ans, domestique et bon sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 1/4 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit avec endossement à satisfaction de l'agent de l'héritière de Charles Papet, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les plans des dites propriétés sont déposés au bureau de l'encanteur, et seront exhibés au moment de la vente.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par L. T. Caire not pub. 29 jan—3f6&13

SUCCESSION Vve. F. R. GAUTHIER DE MONTREUIL.

Par F. Dutillet & Delery.

IL sera vendu, le Lundi, 5 Mars 1838, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves dans et pour cette ville et Paroisse, en date du 25 janvier 1838, les propriétés ci après décrites, dépendant de la succession de feu Marie Marthe de Marcaty, décédée veuve François Robert Gauthier de Montreuil.

1o Un lot de terre situé rue de l'Esplanade, entre les rues des Grands-Hommes et Craps, mesurant 4 pieds de face à la dite rue de l'Esplanade sur 12 pieds de profondeur; il y a sur le dit lot de terre une maison en briques à deux étages avec cuisine, chambre domestique, remise, écuries &c. &c.; la dite maison est louée à bail au consul français, jusqu'au 1er mai prochain, à raison de cent piastres par mois.

2o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, l'encoignure des rues Bagatelle et des Grands-Hommes, faisant partie du lot de terre désigné par le N. 138, mesurant 120 pieds de face sur la rue Bagatelle et 30 pieds à la rue des Grands-Hommes et jusqu'à une profondeur de 78 pieds, s'élargissant ensuite jusqu'à la ligne limitrophe au lot No. 137, et mesurant 48 pieds de profondeur, jusqu'à la limite du No. 139, et enfin dans la profondeur 60 pieds de large sur la ligne qui le sépare du lot No. 139, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent et qui sont louées à raison de $35 par mois.

3o. Vingt-huit lots de terre situés au faubourg Montreuil, conformément au plan qui sera exposé à la susdite Bourse quelques jours avant la vente: les dits lots font face au chemin public et aux rues Elmire, Désiré, Moreau et Casacalvo, et seront vendus avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus; les dits 28 lots, appartiennent, un cinquième indivis à la succession F. R. G. de Montreuil; un cinquième indivis à la succession Barthelemy Montreuil; un cinquième indivis à la succession Tuebdo Montreuil; un cinquième indivis à madame Milhaudon, et un cinquième indivis à madame F. P. Lafaurie.

4o Une réserve de 8 pieds de terre sur la rue des Grands Hommes, à la borne du faubourg Montreuil, et du quartier Duralde; appartenant par cinquième indivis comme les 28 lots de terre, ci-dessus.

Conditions de la vente pour la propriété située rue de l'Esplanade :—L'acquéreur se chargera du paiement de deux billets de $5,000 chaque payables, l'un le 23 octobre 1838, et l'autre le 23 octobre 1839, et la balance un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit; et la balance des propriétés.—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction de l'administrateur, divisés par coupons et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et si les dits billets ne sont pas exactement payés à leurs échéances, ils porteront l'intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans pour cela autoriser les tireurs à retarder le paiement.

Les actes de vente seront passés devant Philippe Lacoste, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront aussi se faire mettre en possession à leurs frais. 2 fév—5,1pe

TRAITES.—A soixante jours de vue, sur New York et Baltimore, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par LAURENT MILLAUDON,

2 fév 49, rue Royale.

Ventes à l'Encan.

VENTE A L'ENCAN SANS RESERVE PAR F. TRICOU, DOMINGON & SAMORY.

COUR DE PAROISSE.—Jean Pavageau, h. s. l. contre ses créanciers.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et à la requête des syndics des créanciers du dit failli, il sera vendu Samedi, le 10 mars 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les esclaves et biens fonds ci-après décrits, abandonnés par le dit failli à ses créanciers, savoir :

1o. Une négresse nommée ANNA, autrement dite Anna Robin, âgée d'environ 34 ans, avec ses deux enfans. Conditions comptant.

2. Une négresse nommée MARIA, âgée d'environ 19 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison. Conditions comptant.

3o. Deux terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 107, conformément à un plan particulier du dit îlet, dressé le 14 avril 1835, par Joseph Pilié, arpenteur, et annexé à un acte du 2 mars 1835, en l'étude de Théodore Seghers, notaire public. Cet îlet est renfermé entre les rues Urquhart, Musique, Girod et Washington. Le terrain no. 1, forme encoignure et mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Musique, sur 117 pieds de profondeur et face à la rue Urquhart; le terrain No. 2, limitrophe au premier, mesure 30 pieds 7 pouces 6/8 de face à la rue Urquhart sur 160 pieds de profondeur.

Le tout mesure américaine. Conditions comptant.

4o. La moitié indivise de trois terrains, situés à Mandeville à l'autre bord du lac Pontchartrain, dans la Paroisse de St. Tammany; le premier terrain désigné par le No 1, de l'îlet No. 25, sur le plan ci-après mentionné, mesurant cinq cents pieds de face à chacune des rues Monroe, Carroll et Laffite, mesure française; le second terrain désigné sur le même plan par le No. 2 du même îlet, ayant mesure française, cinq cents pieds de face à chacune des rues Villeré, Carroll et Laffite, et le troisième terrain désigné sur le même plan par le No 2, de l'îlet No. 71, formant l'encoignure des rues Jackson et Jefferson, ayant mesure française, 235 pieds de face à la rue Jackson, sur 250 pieds de face à la rue Jefferson; le tout conformément à un plan dressé le 14 janvier 1834, par Louis Bringier, arpenteur, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public. Conditions comptant.

5o. Deux terrains situés au faubourg Montreuil en dessous de cette ville, faisant partie de l'îlet No. 17, et désignés par les Nos. 2 et 3, sur un plan particulier, dressé par Louis Joseph Pilié, arpenteur, le 19 novembre 1835, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, les dits terrains contigus l'un à l'autre et ayant mesure anglaise 31 pieds de face à la rue Désirée, sur 120 pieds sept pouces de profondeur. Conditions comptant.

6o. Deux terrains situés au faubourg Trémé, désignés par les nos. 3 et 11, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur, le 26 juillet 1836, et déposé en l'étude de Louis Féraud, notaire public; le terrain no. 3, ayant mesure française 28 pieds de face au chemin du bayou sur 165 pieds 6 pouces de profondeur, se rétrécissant dans la profondeur, et ayant sur la ligne du fonds 13 pieds un pouce six lignes; le terrain no. 11 ayant mesure française, 12 pieds six pouces de face à la rue de l'Hôpital, entre les rues Prieur et Roman, sur 112 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 12, et 50 pieds 6 pouces sur la ligne du fonds.

Conditions : $1367 comptant, et la balance en deux termes égaux, payable le 25 juillet 1838, et le 25 juillet 1839.

7 Un Terrain situé faubourg Franklin, ayant mesure américaine, 31 pieds 11 pouces de face à la rue Marigny, sur 110 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, et face à la rue Urquhart; ledit terrain étant désigné par le No 1 de l'îlet compris entre les rues Marigny, Girod, Champs Elysées et Urquhart, sur le plan dressé par Joseph Pilié, arpenteur, le 7 avril 1832, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, not. public.

Conditions : comptant.

8. Deux îlets situés à Métairieville, paroisse de Jefferson, désignés par les numéros 2 et 38, sur un plan dressé par J. Antoine Guérard, arpenteur, le 20 mars 1837, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, notaire public. L'îlet No. 2 mesure 220 pieds plus ou moins, face au lac Avenue; 200 pieds de face à la rue Carrollton; 300 pieds de face à l'avenue de Philadelphie, et la même façade à la rue North-Line. L'îlet No. 38 mesure 300 pieds de face à la rue Pink; la même façade à la rue Violette; 315 pieds face sur lac Avenue, et la même façade à la rue d'Orléans: le tout mesure anglaise.

Conditions : $740 comptant, et la balance en deux termes égaux payables le 25 mars 1839 et le 25 mars 1840

9. Quatre îlets situés au nouveau faubourg Washington, désignés par les numéros 36, 37, 38 et 39 sur le plan dudit faubourg, dressé par le sieur Journot, arpenteur, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public.

L'îlet No. 36, compris entre les rues St Avide, St-Jean Baptiste, Hancock et Monroe, contenant 28 terrains. Conditions : $1120 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838 et le 8 mars 1839.

L'îlet No. 37, compris entre les rues St-Avide, St-Jean Baptiste, Gordon et Monroe, contenant 28 terrains. Conditions : $1120 comptant, et le surplus en deux termes égaux, payable le 8 septembre 1838, et le 8 mars 1839.

L'îlet No. 38, compris entre les rues St-Jean Baptiste, St-Avide, Benton et Gordon, contenant 28 terrains; et l'îlet No. 39, compris entre les rues St-Avide, St-Jean Baptiste, Benton et Adams, contenant trois terrains.

Ces 2 derniers îlets seront vendus conjointement

Conditions : $1240 comptant, et le surplus en deux termes égaux payable le 8 septembre 1838, et le 8 mars 1839.

10. Deux Terrains, situés à Gentilly, désignés par les numéros 6 et 7, sur un plan dressé par Alonzo d'Hémécourt, arpenteur, le 21 janvier 1837, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public, les deux terrains mesurant chacun un arpent de face au chemin de Gentilly, et quarante arpents de profondeur, sur des lignes parallèles, chacun de 20 arpents et 2/3; le tout mesure française. Conditions : $1300 comptant, et le surplus en deux termes égaux payables le 21 juillet 1838, et le 21 janvier 1839

Il est bien entendu qu'aucune des conditions ci-dessus n'empêchera les propriétés d'être adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qui en sera offert : mais que tout déficit dans le prix sera imputé sur les derniers termes, c'est à dire sur les termes les plus reculés.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant Louis Féraud, notaire public.

2 fév—6,1fpe

PAR BOUNY & GUINAULT.

Succession Hulin.

IL sera vendu le mercredi, 28 février prochain 1838, à midi précis, à la Bourse de la ville, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 23 janvier 1838, et pour compte de la succession de feue Marie Félicité Adélaïde Joly, veuve de feu François Auguste Amand Hulin,

Un lot de Terre situé sur le chemin du Bayou à main droite en allant vers le Bayou St-Jean ayant 60 pieds de face audit chemin du Bayou, sur 270 pieds de profondeur. Ensemble les améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

Un autre lot de Terre, situé en cette ville à l'encoignure des rues Ste-Anne et Bourgogne, ayant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Ste-Anne, et 52 pieds de face à la rue Bourgogne. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions : un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en bons billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les propriétés ci-dessus seront vendues conformément aux plans qui seront exposés à la susdite Bourse quelques jours avant la vente.

Les actes de vente se passeront pardevant L. T. Caire notaire public, aux frais des acquéreurs.

26 janv—29

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de Syndic.

IL sera vendu vendredi, 9me. jour du mois de février prochain, à midi, à l'arcade de la Bourse, en vertu d'ordres de l'honorable Cour de district, en date du 27 et 30 du mois de novembre 1837, et sous la surveillance du Syndic des créanciers de MM. Hoskins et Wilcocks,

UN LOT DE TERRE DE VALEUR, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg de l'Annonciation, et désigné sur le plan, comme No 10, dans l'îlet No. 58, mesurant 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Coliseum, sur une profondeur de 137 pieds 10 pouces et 5 lignes, en lignes parallèles.

Conditions.—L'acheteur assumera le paiement de deux billets, l'un de $ 1265 75 cents, dû le 30 de mai 1838, et l'autre de la somme de $ 1,253 10 cents, dû le 30 mai 1839, et le reste comptant; hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

De plus.—UN LOT DE TERRE DE VALEUR, situé rue de Millcerie, entre les rues des Magasins et Colliseum, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face, sur une profondeur de 175 pieds 10 pouces et 1 ligne.

Conditions :—L'acheteur assumera le paiement des billets suivans : deux billets de $ 500 chaque dus le 21 de juin 1838; un billet de $ 666 66 2/3, dû le 13 février 1839, et un billet de $ 666 66 2/3, dû le 13 février 1839. Le reste comptant.

De plus,—DEUX LOTS DE TERRE, situés dans le faubourg des Religieuses, dans l'îlet compris entre les rues Ste-Marie, Ursulines, Felicity et Tamburier; ces lots désignés sur le plan, comme Nos. 7 et 8, mesurent 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Marie, et 32 pieds sur le derrière; le lot No. 7 a une profondeur de 126 pieds et 2 lignes, sur la ligne du lot No. 6, et 125 pieds 11 pouces et 5 lignes, sur la ligne du lot No. 8. Le lot No 8 a une profondeur de 125 pieds 3 pouces et 7 lignes d'un côté, et 125 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No. 7; le tout mesure anglaise.

Conditions:—L'acheteur assumera le paiement de deux billets; l'un de $ 700, dû le 24 de juin 1838, et l'autre de $ 700, dû le 24 décembre 1838; le reste comptant: hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.

De plus:

UN LOT DE TERRE DE VALEUR avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg Marigny et désignés sur le plan comme lot No. 77, dans l'îlet No. 16 mesurant 60 pieds de face, à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur de 170 pieds.

Conditions.—L'acheteur assumera le paiement d'un billet de $ 325, dû le 8 avril 1838, portant intérêt à raison de 8 pour 100 par an, depuis le 8 avril 1836 jusqu'au jour de son échéance, et 10 pour cent s'il n'est pas payé à son échéance. Aussi: intérêt sur les deux billets suivans qui n'ont pas été payés aux conditions ci-dessus mentionnées, savoir: un billet de $ 325 donné le 8 avril 1836, dû le 8 avril 1837; un billet de $ 325 souscrit à la même date, dû le 8 octobre 1837, et le reste comptant: hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

De plus,—UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Ste-Marie, et désigné sur le plan comme lot No. 9 mesurant 26 pieds 7 lignes de face à la rue St-Peter, sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles (mesures anglaises). Conditions comptant.

De plus,—Le nègre KANDAL, âgé d'environ 28 ans domestique de maison, et habitué au travail d'un magasin; les titres en sont seulement garantis. Conditions : comptant. 8 jan—30

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné par les présentes, que les marchandises et autres encombrements qui, conformément au rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 4 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai D. PRIEUR, maire

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr. Vignié.

Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 31 nov—1 an

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon, No. 15, près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 29 sept—4m

CIGARRES—200 milliers cigarres de différentes marques, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO.

15 jan 80, rue St. Louis.

HOTEL D'ORLEANS.

LE soussigné, propriétaire de L'HOTEL D'ORLEANS, Rue de Chartres, vient de prendre de telle arrangements dans son établissement, que la réduction de ses prix, qu'il ne craint pas de dire une table particulière, réservée aux dames et aux familles, ainsi que la table d'hôte, réservée aux messieurs, seront servies d'une manière égale, sinon supérieure à celles de semblables établissements de la Nouvelle-Orléans.

Toutes les commodités et tous les agréments dont cet établissement est susceptible, seront accordés aux familles qui y résideront, et qui n'y auront pas encore les meilleurs qui y périront leurs logemens, ne manqueront de rien de ce qui pourra leur être agréable. Il ne négligera ni soins ni peines pour rendre cet établissement l'un des meilleurs de ce genre.

La célébrité qu'a acquise l'Hotel d'Orleans, dont qu'il en a eu l'a immunité, est un garant de l'avenir.

27 janv—3m ROT. RUDDOCK.

A LOUER—La propriété bien connue sous le nom de HOTEL DU LAC, sur le site du fort Espagnol, à l'embouchure du bayou St. Jean. Cette propriété sera louée à des conditions avantageuses, à toute personne qui fournira des satisfaisantes, pour la tenir d'une manière convenable, comme établissement public.

2 fév JOHN SLIDELL.

UNE très jolie MAISON, rue St. Claude, près de l'Esplanade, cuisine &c. le tout bâti depuis environ 18 mois, à vendre par DIDION, Courtier.

2 fév—151 Passage de la Bourse.

A LOUER—La partie haute d'une maison située rue du Canal, près l'encoignure Royale. Il y a trois chambres, dont une est parfaitement finie. Il y a une entrée par la rue du Canal; cour privée, une citerne, et un endroit pour les chevaux.

De plus—Le magasin au dessous des chambres mentionnées, on pourra les louer ensemble ou séparément. S'adresser à l'encoignure N. E. des rues du Canal et Royale, au premier. 14 déc—6f

VENTE PUBLIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de la Pointe Coupée—Succession de Mme veuve Vincent Ternant.—A la requête des héritiers de Mme veuve Vincent Ternant. Le 12 du mois de février prochain, sur l'habitation principale de la défunte, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des propriétés mobilières et immobilières dépendantes de la succession de ladite dame défunte, qui se trouvent en cette paroisse, savoir :

Une certaine quantité de meubles et effets mobiliers de toutes descriptions, cabrolet, barrouche avec harnais, charrettes à cheval et à boeufs, ou ils, instrumens aratoires de toutes espèces, un grand nombre de mulets, chevaux et boeufs de trait, bêtes à cornes, moutons &c.

Environ 300 esclaves des deux sexes et d'âges divers, parmi lesquels se trouvent beaucoup d'ouvriers tels que charpentiers, chartons, forgerons, &c. la plus grande partie créoles ou du pays longtemps dans le pays.

1o Une habitation sise à la Fausse Rivière en cette paroisse, contenant 24 arpents 8 perches de face sur la double profondeur ordinaire, avec ses principales bâtisses, magasins divers, moulin à coton double, enclos, ou grand nombre d'autres bâtisses et barrières et clôture en bon état.

2o Une autre habitation, aussi à la Fausse rivière, de la contenance de 29 arpens 29 toises 7 huitièmes de face sur la double profondeur avec les maisons, bâtisses, magasins, hangars et le tout en bon état.

3o Une autre habitation, en même lieu que la précédente, sans établissements de la contenance, de 9 arpens de face sur la double profondeur.

4o Une habitation, en la même paroisse, sur la Bouche ou l'embouchure du Chenal supérieur de la Fausse rivière, de la contenance de 750 arpens superficiels, avec maison principale, magasins, moulins à coton, barrières clôtures &c.

Les conditions de cette vente sont, les terres, habitations et esclaves payables à un, deux et trois ans de crédit à compter du 1er mars prochain et les objets mobiliers à un an de crédit à dater de la même époque, les acquéreurs fourniront leurs billets avec bonnes et suffisantes cautions solidaires à la satisfaction des héritiers et payables au domicile que l'on indiquera le jour de la vente et portant intérêt à huit pour cent l'an de l'échéance jusqu'au parfait paiement, toutes les propriétés susceptibles d'hypothèque restant hypothéquées par privilège spécial jusqu'au paiement parfait et définitif.

Pointe Coupée, 27 décembre 1837. G. DELAMARE, Juge de Paix.

5 jan—3e

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA Société existant sous la raison Vidal & Lèthé, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour, 1er février 1838.

P. Vidal reste seul chargé du magasin et de la suite des affaires, ainsi que de la liquidation de la Société.

1 fév P. VIDAL. J. LERETHE.

ETAT DE LA LOUISIANE —Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie que le 6 de novembre, jugement dans cette cour, dans l'affaire de Victoire Lecrone, femme de Chazal Thomas, dans les termes suivants:—No. 9948 — Victoire Lecrone, femme de Chazal Thomas contre son mari—Sur motion de Mr. Arnold Bodin, avocat du plaignant dans cette affaire, et en mentionnant à la cour une confession écrite du jugement, signé par le défendeur Chazal Thomas. Il est ordonné par la cour qu'un jugement de séparation de biens soit entré entre les parties, et que le défendeur paye à la plaignante, la somme de mille trente six piastres et quatre-vingt dix-sept cents, montant de la dot du défendeur, pour le compte de la plaignante, et provenant de la succession de Marie Louise Bérard, sa mère. Et il est de plus ordonné que le dit défendeur, paye les frais de l'affaire.

En foi de quoi j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 16e. jour du mois de Novembre, dans l'année de notre seigneur mil huit cent trente sept et la soixante deuxième année de l'indépendance des Etats-Unis.

ARMAND PITOT, Greffier.

5 fév—3

UN jeune homme, quittant tout récemment un établissement secondaire dont il était le chef, promu au grade de bachelier-ès-lettres, et muni du titre de membre de la société littéraire et grammaticale de Paris, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il désirerait donner à plusieurs jeunes gens dans leur domicile privé, des leçons de saine morale; de langue française, latine et grecque, arithmétique, géométrie, algèbre, arpentage, géographie, histoire, physique, chimie, tenue de livres de commerce, dessin linéaire, et musique &c.

Il s'engage en outre à donner des garanties suffisantes et authentiques de sa moralité et capacité à qui l'honorera de sa confiance.

S'adresser au bureau de l'Abeille. 24 jan—12.

VINS, EAU-DE-VIE ET LIQUEURS

LES Soussignés offrent à vendre, 200 pipes vin de Ténériffe,

150 quarts barriques vieux Ténériffe de Londres
300 pipes, barriques et quarts barriques vin de Porto,
150 pipes, barriques et quarts barriques vin de Madère de différents âges.
200 barriques et quarts barriques Madère de Sicile.
250 pipes, barriques et quarts barriques, vin de Sherry, de Gordon, de Gent, et autres marques.
5 barriques vin brun de Sherry, de 15 ans,
70 pipes et demi pipes eau-de-vie de Cognac,
30 barriques vieux whisky d'Irlande,
5 do whisky Ecossais
6 barriques vieux rhum de la Jamaïque,
200 caisses cerises à l'eau-de-vie,
200 barriques Porter de Londres,
150 barriques bierre d'Ecosse.
150 barriques bierre pâle de Barton,
130 caisses de trois et d'une douzaine vin de Sherry,
120 do de 3 à 1 douzaine de vieux Madère I,
50 do de 3 douz. vieux vin brun de Sherry et de Gordon,
80 pipes genièvre de Hollande, différentes marques,
200 paniers Champagne marques de Sillery, Ship, Star et à la Rose,
200 caisses vin de Bourgogne, Roman, Pomard, Beaume et Chambertin.
200 caisses vin de Hock, Allemand, directement de la maison célèbr de Deinhard & Jordan de Coblentz, de la Mozelle, Brauenberg, Hoc Nierstein, Hock Rudesheimer, Johannesberg, &c. &c.

☞ L'approvisionnement de vins, d'eau-de-vie, été choisi par l'un des associés, dans les meilleurs marchés de l'Europe, seront reconnus à l'inspection excellents en qualité et sont offerts à des prix aussi bas qu'on peut les obtenir dans les Etats Unis. Des arrangements nécessaires ont été pris pour conserver un approvisionnement régulier dans tout ce qui concerne les affaires, les vins, eau-de-vie et liqueurs, ce qui procurera aux acheteurs la certitude de pouvoir continuellement trouver chez eux tout ce qui concerne cette partie. Le tout est directement importé des manufactures par H. & W. ANDERSON,

23 jan 84, rue Tchoupitoulas.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné la négresse AIME, âgée d'environ 34 ans, très mince du corps; taille d'environ 5 pieds 1 pouce. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg Lafayette. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans l'une des geoles de la municipalité.

30 jan C. DELAHOUSSAYE.

$1000 De Récompense

SERONT données pour l'arrestation et conviction des individus, qui ont volé neuf de mes nègres dans la nuit du 9 courant, savoir : Will nègre, âgé de 40 à 5 ans; il a la peau rougeâtre, a environ 5 pieds 10 ou 11 pouces, parlant lentement; Sarah sa femme, âgée d'environ 39 à 40 ans mulâtresse, grande de 5 pieds 5 ou 6 pouces, et leurs enfans Abraham, Tom, Jim, Grace, Sam, Willis et Anderson enfant âgé de 3 mois. Abraham est âgé d'environ 17 à 18 ans fluet, complexion rougeâtre Tom est âgé de 15 à 16 ans, et a une hernie; Jim à 12 ou 15 ans et a un de ses petits doigts estropiés par suite d'une brûlure; Grace a 13 à 12 ans, Sam 10 à 11 ans, et a un de ses doigts coupé, Willis a 6 à 7 ans, a une tache sur un de ses yeux, occasionnée par une brûlure qui a laissé une marque, d'une couleur rougeâtre ou cuivrée.

La récompense ci-dessus sera donnée, pour l'arrestation des dits esclaves et des dits voleurs, et leur conviction—ou je donnerai cinq cents piastres à qui conque me ramènera les dits nègres dans le Comté de Montgomery, ou les mettra dans une geole de l'Etat, de manière à ce que je puisse les avoir.

JOSEPH FITZPATRICK.

☞ Les Capitaines de bâtimens et autres embarcations sont prévenus de ne pas recevoir les dits esclaves à leur bord, sous les peines prévues par la loi.

déc 14☞

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de la salle de la Bourse, à la Nouvelle Orléans, dimanche matin, le 7 du courant, un nègre nommé SAMUEL WILLIAMS, appartenant au soussigné. Ledit nègre est âgé d'environ dix-neuf ans, taille de cinq pieds trois ou quatre pouces, teint jaune ; il a trois cicatrices, l'une au milieu du front; une au côté gauche de la tête, près des cheveux et l'autre au côté gauche de son genou; il en a aussi une autre sur l'un de ses pieds : ses cheveux sont coupés ras ; il a un beau maintien; il était vêtu, lors de son départ, d'un habit brun, à boutons dorés, un chapeau blanc, et une paire de pantalons gris foncé. Il a emporté avec lui un sac de nuit contenant quelques vêtemens. Ledit Samuel ou, comme on l'appelle communément, Sam, a une figure assez agréable, et, quand on lui parle, il vous regarde fixement et ne répond que quelques mots. Le soussigné l'a acheté de M. Thomas Norrit, de Norfolk. Virginie, à la Nouvelle Orléans, le 16 novembre 1836. Il est probable qu'il rôde autour de la ville, ou qu'on l'a mené dans un Etat où il n'y a pas d'esclave. La récompense promise sera payée à quiconque remettra ledit esclave au soussigné, à St-Francisville, ou à M. A. Ledoux, à la Nouvelle Orléans, ou qui le logera dans une des geôles de cet Etat.

St-Francisville, 8 janvier 1838. ENNET J. BARROW.

16 jan—16

CONFITURES —50 caisses confitures de la Havane, de la marque de Bergely, à vendre par KOHN, DARON & Co.

26 jan

POUR PITTSBURG, Portsmouth, Maysville, Cincinnati, Louisville.

LE beau bateau à vapeur COMMODORE, capitaine D. Wheaton, est maintenant prêt à recevoir du frêt et partira dimanche 11 du courant, à 10 heures, s'adresser à COMSTOCK, HYDE & Co.

6 fév

POUR ST. LOUIS, ALTON, et tous les ports intermédiaires.

Le steamer United-States, capitaine Hall, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis les Magasins Fleur, ou à BOGERT & HAWTHORN, 6 fév 63, rue Gravier.

POUR WHEELING, Maysville, Portsmouth, Cincinnati, et tous les ports intermédiaires.

Le steamer WILMINGTON, capitaine White, ayant une grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour le reste du frêt, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Bienville ou à BOGERT & HAWTHORN, 6 fév 63, rue Gravier.

POUR LE LAC PROVIDENCE, Vicksburg et les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur fin marcheur LEXINGTON, capitaine W. Alter, est prêt à recevoir du frêt pour un de ces lieux, et partira mercredi 7 du courant, à 3 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Girod, ou à JOSEPH LANDIS & Co. 6 fév 14, rue Poydras.

POUR CINCINNATI

Le bateau-à-vapeur neuf et fin marcheur ATALANTA, capitaine Bailey, a presque tout son chargement à bord, partira mercredi soir, 7 du courant. Pour frêt du reste, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JOSEPH LANDIS & Co., 6 fév 14, rue Poydras.

Premier Bateau partant pour St. Louis

Le beau bateau à vapeur MAJESTIC, capitaine J. Van F. Hitel, partira samedi 10 du courant, à 10 heures du matin, pour le reste ou son frêt ou passage, s'adresser au bord de la rue Poydras, ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 6 fév 26, rue Gravier.

POUR GALVESTON, VELASCO (Texas.) Jeudi 15 du courant, à 10 heures A. M.

Le beau paquebot à vapeur Colombia, à haute pression doublé et chevillé en cuivre capitaine J. Wright, partira le jour ci-dessus.

Les passagers pour Brazoria et Colombia, seront débarqués à Velasco.

Pour frêt (pour Galveston seulement) ou passage, ayant de superbes aménagements pour 200 passagers de la chambre et 100 passagers du pont, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co, 64, rue de la Commune.

N. B. Aucun lit ou chambre particulière ne sera retenu avant de l'avoir payé. 5 fév

POUR LOUISVILLE, Rodney, Grand-Golf, Vicksburg, Natchez et tous les ports intermédiaires.

Le steamer ST-LOUIS, capitaine J. C. Swon, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour frêt ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou BOGERT & HAWTHORN, 5 fév 63, rue Gravier.

POUR SHREVEPORT, Natchitoches, Alexandrie, Avoyelles, Jonesboro, Fulton et tous les ports intermédiaires, du plus haut de la navigation de Red, jusqu'au rade de la Rivière Rouge.

LE steamer BLACK HAWK capitaine Coble, partira mercredi prochain, 8 du courant, à quatre heures du soir. S'il arrivait qu'il ne fût pas possible de déposer son chargement à cette ville Shreveport, il serait placé dans un entrepôt sans aucune dépense pour les chargeurs; les marchandises seront alors envoyées par un bateau du premier chargement qu'on pourra obtenir le plus tôt possible. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, au bout de la rue Gravier, ou à ROBESON & SEWELL, 5 fév 44, rue du Camp

Pour Pittsburg, Louisville, et tous les ports intermédiaires.

Le steamer CONQUEROR capitaine L. Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira Mardi 6 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour frêt ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN, 5 fév No. 63, rue Gravier.

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires

Le beau bateau à vapeur, fin marcheur ST. LOUIS, capitaine Swan, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt du reste, ou passage s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN, 2 fév 63, rue Gravier.

Le steamer North America, capitaine Dobbin, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira sous peu. Pour frêt ou passage s'adresser à bord, au capitaine au bout de la rue de Lafayette.

2 fév FORSYTH & LIMERICK, 135, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS, ALTON.

Le steamer VANDALIA capitaine Small ayant les 2/3 de son chargement engagé et d'excellens aménagements pour les passagers, partira sous peu pour les ports ci-dessus, s'adresser à GODFREY, BLOSSMAN & Co, 1 fév 26, rue du Camp.

Pour Tuscumbia, Florence, et tous les ports intermédiaires de la rivière de Tennessee.

Le steamer Pennsylvania capit. Thos. Payne, est déjà attendu, et partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour frêt s'adresser à FORSYTH & LIMERICK,

22 jan 135, rue des Magasins.

POUR CINCINNATI.

Le steamer HENRY CLAY, capitaine John A. Horton, partira pour le port ci-dessus, et les endroits intermédiaires. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au wharf de la rue Poydras, ou à COMSTOCK, HYDE & Co.

24 jan No. 18, rue Poydras.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou-Sarah

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Lewis, fera dorénavant ses voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.

27 jan—3☞ J. B. COLLA, Agent.

Pour Florence, Tuscumbia et tous les Ports intermédiaires.

Le steamer PENNSYLVANIAN, capitaine Payne, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue de la Douane, ou à FORSYTH & LIMERICK,

25 jan 135, rue des Magasins.

POUR BATON ROUGE.

Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Gulnaïse, capitaine Kennedy, fera le trajet entre les ports ci-dessus et les lieux intermédiaires, chaque semaine. Il est assuré comme un des premiers bateaux engagés dans la navigation du fleuve et prendra du frêt comme de coutume aux plus bas prix. Pour frêt ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à P. JOURDAN,

6 janv—3☞ rue Front Levee No. 7

PAQUEBOTS HEBDOMADAIRES POUR LAFOURCHE.

Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Mariner, capitaine Chauvin, fera chaque semaine le trajet régulier entre ce port et La Fourche intérieure et les lieux intermédiaires. Pour frêt ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN.

Le bateau à vapeur étanche et bien connu Revenue, capt. Moore, fera aussi constamment le trajet entre ce port, Lafourche intérieure et tous les lieux intermédiaires. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à F. JOURDAN,

16 nov—3☞ rue Front Levee No. 7

POUR LE BAYOU-SARA.

Deux fois par semaine.—Paquebot de la Malle.

LE bateau-à-vapeur BRILLIANT, capitaine Theo Clark, partira pour le port susdit, tous les Mercredis et Samedis, à 8 heures du matin, débarquant la malle au Bonnet Carré, à la Pointe de Bringier, Donaldsonville, Nouvelle-Rivière, Bayou Goula, à la Pointe d'Iberville, Plaquemine, Manchac, Bâton-Rouge, Port-Hudson, Pointe-Coupée et Bayou-Sarah, et partira du Bayou-Sarah tous les jeudis et dimanches, à 4 heures de l'après-midi, s'arrêtant à chaque point ci-dessus mentionnés.

N. B. Tout le frêt débarqué devant les habitations, sera aux risques des propriétaires, et devra être payé par ceux pour qui il a été débarqué, si la consignataire n'est pas à bord. 13 jan—e

POUR PHILADELPHIE—Hands line devant partir le 6 du courant—La barque JOSEPHINE, paquebot régulier, capitaine Johnstone, a été retardée en conséquence du mauvais temps, et partira positivement comme il est dit plus haut, elle peut prendre 50 balles de coton, et loger commodément huit passagers. S'adresser au capitaine à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à JAMES D. DENEGRE, 6 fév 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—Hands line, devant succéder à la Joséphine—Le navire OHIO, paquebot régulier capitaine J. Garvin, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord vis à vis l'hôtel des Monnaies, ou à JAMES D. DENEGRE, 6 fév 16, rue de la Douane.

POUR SAVANNAH.

La goëlette LEONIDAS, capitaine Kelley, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis de la place d'armes, ou à WOOD & SIMMONS, 6 fév No. 22, rue Poydras.

POUR TAMPICO.

Le brick paquebot Comet, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Henry Dickinson, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord partira positivement cette semaine pour ledit port. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux aménagements s'adresser à bord, au bout de la rue Toulouse ou à CUCULLU, LAPEYRE & Co. 6 fév rue Toulouse No. 27

SUCRE—1000 boucauts, bruns de choix. Eau de vie—100 demi-pipes, vieille, "J. Dupuy" Absynthe suisse—100 caisses, qualité sup. Champagne—100 paniers, diverses marques. Ténériffe—70 barils, à vendre par JOS BARTHET, 30, Toulouse.

6 déc

CHAUX—1000 barils en débarquement du navire Créole et à vendre par L. H. GALE,

---

POUR LA HAVANE.

Le brick SAN ANTONIO, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Lopez, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co 5 fév 88, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE.

La goëlette SABINE, fine voilière, capitaine Moore, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à 6 fév R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire CLARK, A. 1, capitaine Oliver, partira sous peu. Pour frêt de 250 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 5 fév No 93, rue de la Commune

POUR LA HAVANE.

Le brick BRAZIL, doublé et chevillé en cuivre, partira sous peu. Pour frêt de 800 barils et pour passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à J. W. ZACHARIE, 5 fév No 88, Rue de la Douane.

POUR LA HAVANE.

La barque fine voilière OPHIR, capt. Nickerson, partira ce soir. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à E. & J. ANDREWS, 5 fév No 28, rue Gravier.

POUR TAMPICO.

Le brick K. R., cap. Russell, ayant été expressément construit pour ce commerce, a de beaux aménagements. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co., 3 fév No. 88, rue de la Douane.

POUR GALVESTON.

La goëlette PILGRIM, cap. J. Snow, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour l'accommodement de 250 à 300 barils ou pour passage, s'adresser à bord vis à vis le marché du faubourg Ste.-Marie, ou à SAMUEL RICKER Jr., 3 fév No. 36, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire PROVIDENCE, fin voilier, capitaine Pierce, a besoin pour compléter son chargement, de 150 balles de coton. Pour frêt ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 3 fév 14, rue Bienville

POUR PENSACOLE.

La goëlette D. MOSS, capitaine Rowe, partira pour le port ci-dessus, mercredi 7 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au marché au poisson, ou à HEFFORD & FORGENFREY, 3 fév 34, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire ANNAWAN, capitaine Locker, peut également loger trois passagers. S'adresser à BAILEY & ABBOTT, 3 fév 14, rue Bienville

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—La barque STATIRA, classée A. 1 capitaine Montgomery, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 3 fév 14, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA—La goëlette MIRROR, capitaine Drummond, peut encore prendre 200 barils, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché Ste. Marie ou à KIDDER & DEAD, 3 fév 34, rue Poydras.

POUR LE HAVRE.

Le navire supérieur et fin voilier HARRIET, capitaine Stroud, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 3 fév 93 rue de la Commune

A FRETER.

La goëlette GYPSEY, tirant peu d'eau, capitaine Bisset, étant bien calculée pour les voyages des Attakapas. Pour les conditions, s'adresser à bord près du ferry, ou à J. G. ROWLAND, 3 fév No. 47, Vieille Levée.

A FRETER.

Pour un des ports de l'Europe.

Le navire fin voilier MAC LELLAN, du port de 1,200 balles environ, est prêt à prendre charge. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 3 fév Rue Toulouse, No 19.

POUR NEW-YORK.

Le brick VIRGINIA, fin voilier, capitaine Jordan, peut prendre environ 200 boucauts de Graisse, et l'on s'adresse immédiatement à BAILEY & ABBOTT, 3 fév No 14, rue Bienville.

POUR BOSTON.

Le brick CAUCASIAN, fin voilier, capitaine Gruton, peut prendre 75 à 100 barils sur le pont. Pour frêt desquels s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 3 fév No 14, rue Bienville.

POUR NEW YORK.

Le brick MOROCCO, fin voilier, capitaine Gregory, peut prendre l'encombrement de 100 barils dans la cabine, sur le pont si l'on s'adresse immédiatement à BAILEY & ABBOTT, 3 fév No. 14, rue Bienville.

POUR BOSTON.

La goëlette BOLIVAR, fine voilière, capitaine Brummer, peut prendre l'encombrement de 100 barils sur le pont, si l'on s'adresse immédiatement à BAILEY & ABBOTT, 2 fév 14, rue Bienville.

POUR BARCELONE.

La barque MANUELITA, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Rumagosa, partira pour le dit port le 4 du courant. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à J. ROBERT & Co 2 fév 47, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL OU CLYDE.—Le navire CASSANDER, de première classe, Capitaine J. Greg, prendra du frêt pour le port ci-dessus. S'adresser à M. De LIZARDI & Co.

POUR LA MOBILE.—La goëlette ENERGY, Capitaine Bunce, partira sous peu. Pour frêt, s'adresser au Capt. à bord vis-à-vis le poteau No 11, 2nd Municipalité. E & J ANDREWS, 1er fév 28 rue Gravier.

POUR NEW YORK—Le brick de première classe doublé en cuivre CALVIN, capitaine Baker, du port de 213 tonneaux, sera de suite expédié pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis du poteau No. 98, ou à BOGART & HAWTHORN, 1er fév 63, rue Gravier.

Paquebot entre la Nelle. Orléans et Charleston.

Le brick CHAPMAN, classé A 1 capitaine Thompson, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour lesdits ports. Pour le reste du frêt ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à J. A. BARELLI & Co. 1 fév 61, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.

Le superbe navire GEORGIA, capt. Tobey, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à LEVI H GALE, 31 jan 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire WM. BADGER, capt. Lambert, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, 31 jan 93, rue de la Commune

POUR MARSEILLE.

Le navire CANTON, capt Howard, partira le 10 Février. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 31 jan 93, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE

Hands Line.

Le brick paquebot Wm. HENRY, capitaine Morrelle, succédera dans la ligne à la Joséphine, et partira aussitôt après le départ de ce navire mentionné. S'adresser à bord vis-à-vis la maison rouge ou à JAMES D. DENEGRE, 29 jan No. 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE.

Hands Line

Devant partir après le Wm Henry

Le navire paquebot régulier OHIO, capitaine John Garvin, partira pour le dit port à l'époque régulière. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine Garvin à bord, vis-à-vis l'hôtel des monnaies, ou à JAMES D. DENEGRE, 29 jan No. 16 rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire ELIZA ABBEY, fin voilier, capitaine Wade, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements. S'adresser à J. A. BARRELLI & Co. 29 jan 61, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le brick fin voilier CAUCASSIAN, capitaine Gruton, partira sous peu. Pour le reste de son frêt ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 29 jan 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur et fin voilier, MOSCOW, capitaine Neuberg, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 29 jan 93, rue Commune.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière BUSTAMENTE, capitaine Bisrnés, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à A. CAPDEVIELLE & Co., 29 jan 19, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire PROVIDENCE, capitaine Pierce, désire 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles, ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 26 jan 14 rue Bienville.

POUR TAMPICO.

Le brick COMET, fin voilier doublé et chevillé en cuivre, capitaine Henry Dickinson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord au haut de la rue Toulouse, ou à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. 27 jan No. 27, rue Toulouse

POUR BOSTON.

La barque HELLESPONT, capitaine Larrabee, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 27 jan 93, rue de la Commune.

POUR GALVESTON

La goëlette UNION, capitaine Ledgely, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la place à cotton, ou à J. W. ZACHARIE & Co. 27 jan No. 88, rue de la Douane.

POUR BOSTON.

Le brick CORINTHIAN, capitaine Hayden, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 27 jan 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL

La barque STATIRA, classée A. 1, capitaine Montgomery, partira sous peu. Pour frêt de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 24 jan No. 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—La barque DIANA, classée A 1, capitaine Willams, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 26 jan 14, rue Bienville.

POUR GLASCOW.

La barque CAMBRIDGE, tirant peu d'eau capitaine Try, partira sous peu, peut prendre 400 barils. Pour frêt d'environ 160 balles, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 10 jan 14, rue Bienville.

UNE TRAITE à vue sur Charleston, à vendre par GEORGE GREEN,

PAQUEBOTS & CO.

Ligne de paquebots entre Boston et la Nouvelle Orléans.

CETTE nouvelle ligne de paquebots, a été expressément bâtie pour faire les voyages entre les ports ci-dessus, ils ne tirent que très peu d'eau, et offrent des logements désirables aux passagers, ayant été construits des navires suivants:

CHEROKEE,	415 tonneaux	Capt. J. Harding.
CAROLINE,	400 do.	Capt. S. Lamer.
CHARLESTON,	375 do.	Capt. D. Elandidge.
COLUMBIANA	625 do.	Capt. G. Barker.
SEAMAN,	360 do.	Capt. J. Brown.
BOMBAY,	645 do.	Capt. D. Humphrey.

Les navires ci-dessus mentionnés sont tous doublés et chevillés en cuivre, et sont commandés par des capitaines d'une longue expérience, ils ont de beaux emménagements, avec des chambres séparées pour les dames, et les vivres les plus délicats seront toujours choisis.

Ces paquebots seront toujours remorqués soit en descendant soit en remontant le Mississippi, et lorsque de grands remorqueurs ne se trouvent dans les jours de départ, et s'il advenait quelque retard dans leur arrivée, d'autres navires aussi beaux, seront immédiatement mis à leur place.

On sollicite le patronage du public, et les agens s'engagent de satisfaire autant qu'il leur sera possible tous les chargeurs qui recevront ou qui enverront des marchandises par cette ligne. Les prix seront des plus modérés, et des avances seront faites sur les marchandises embarquées ou sur leur demande.

Ces navires partiront tous les 1er et 15me jour de chaque mois. Pour frêt ou passage, s'adresser aux agens.

J. A. BARRELLI & Co., 61, rue de la Commune.

N. B. Des avances sont faites sur les consignations à Mr. A. C. LOMBARD & Co., agents à Boston. 25 jan

LIGNES DE PAQUEBOT ENTRE CHARLESTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

CETTE ligne de paquebots consiste en quatre navires, de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et du port d'environ 200 tonneaux, avec de beaux emménagements pour les passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines très expérimentés dans la navigation, qui y porteront toutes sortes d'attention et feront de leur mieux pour satisfaire les chargeurs. Ils seront remorqués en descendant qu'en montant le fleuve, et partiront de la Nouvelle Orléans avant ou les 1er et 15me jour de chaque mois. Les navires suivans composent la ligne savoir:

BRICK ARABIAN,	Capt. C. Gardener.
BRICK CHAPMAN,	Capt. J. Thompson.
BRICK ALMENA,	Capt. J. Doane
BARQUE ROGER WILLIAMS	Capt. J. Adams.

Pour frêt ou passage, s'adresser à J. A. BARRELLI & Co. Rue de la Commune no. 61. Nouvelle Orléans

ou à M. C. MORDECAI DENIEUX BURGE, 25 jan à Charleston.

Nouvelle ligne de paquebots pour New-York.

LE jour de départ est fixé, pour toute la saison, au Lundi, de quinzaine en quinzaine, que le navire soit chargé ou n'est pas.

Navire Orleans capit.	S. Sears, 599 tonneaux		27 nov.
Alabama	" C. C. Berry, 474	"	11 déc.
Arkansas	" E. J. Dennis, 627	"	25 "
Saratoga	" W. Hathaway 542	"	8 janv.
Nashville	" D. Jackson, 540	"	22 "
Kentucky	" J. Bunker, 629	"	5 févr.

Ces navires sont tous de 1ère. classe, doublés et chevillés en cuivre; construits à New-York pour ce service, de ne calant que peu d'eau et passent la barre sans être retenus. Des capitaines ont tous, une grande expérience de la mer et ces navires sont remorqués soit en descendant soit en remontant le fleuve. Les emménagements ne sont tout beaux et les provisions abondantes. Le prix du passage à la chambre est de $80 sans y comprendre vins ou liqueurs. Il n'est ouvert aux officiers de bâtiment ou à l'équipage aucune liqueur ou boisson spiritueuse. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à FRANKLIN AMES & Co. No. 48 rue du Camp

N. B. Les bâtiments ne sont point responsables de dommages aux vitres, marbres ou granit; de la rouille du fer ou de l'acier, ni de la perte de tout baquet ou ballot, à moins qu'un connaissement en ait été signé par les agents. 11 nov—

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire MERCHANT, capt. Jordan, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 31 jan 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON.

La goëlette Emile Knight, capitaine Hossmon, désire 50 tonneaux de frêt, pour lesquels ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 30 janv rue Bienville No. 14

POUR LIVERPOOL

Le navire neuf fin voilier, JOHN N. GOSSLER, Capitaine A. Dove, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à YORK FRERES, 30 jan 15, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier RIGA, classé A 1, capitaine Carr, ayant besoin de 300 balles de coton, pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 25 jan 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement—Le navire fin voilier, HAVRE, classé A 1, capitaine Mc Keown, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 25 jan 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.

La barque OPHIR, fine voilière, doublée en cuivre, capitaine Burlingham, partira le 1er. de février, ayant les deux tiers de son chargement engagé. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à E. & J. ANDREWS, 27 jan 28, rue Gravier.

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier, PAULINE, capitaine Guérin ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera promptement expédié. Pour frêt de 250 balles coton ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. QUERTIER & ALBERT, 17 jan 26, rue St. Louis.

A VENDRE.

La goëlette GENERAL DEKALB, du port de 70 tonneaux, construite dans le Maryland en 1832, avec de bons matériaux; elle tire 5 pieds et demie, étant chargée et porte environ 700 barils ou 120 boucauts de sucre. Elle vient d'être réparée en plein et est bien pourvue de tout, s'adresser à bord, vis-à-vis de la rue Conti, en face de la ville, ou au No. 47 Vieille Levée. J. G. ROWLAND.

POUR SAVANNAH.

La goëlette ELIZA HAND, capitaine Briggs, ayant la moitié de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu, pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt, ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St-Pierre, ou à WOOD & SIMMONS, 24 jan 22, rue Poydras.

A VENDRE.

Une barque de Daniel Lambert, neuve et d'environ 100 tonneaux, amarrée vis-à-vis la rue St. Joseph, à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHERS, 17 jan No 26, rue Gravier.

POUR NEW-YORK.

Le brick Oneida, classé A 1, capt. Pinkham, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, peut prendre la valeur de 100 barils. Pour frêt desquels ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 23 jan 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.

Le navire Annawan, A 1, capitaine Tooker, désire 150 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 23 jan 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf et supérieur, JOHN HOLLAND, capitaine Richard Robinson, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 22 jan 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier SYLVANUS JENKINS, capitaine Barker, partira sous peu. Pour frêt de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 22 jan No 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur, CALEDONIA, capitaine Conner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de son frêt, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 22 jan No 93, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—NOUVELLE LIGNE. Paquebot régulier, pour Lundi 5 février. Le navire KENTUCKY, capitaine Bunker partira positivement pour le port ci-dessus chargé ou non. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à FRANKLIN, AMES & Co. 20 jan No. 48, rue du Camp.

POUR TAMPICO.

Le brick paquebot Æ. capitaine Driscol, construit expressément pour cette navigation, a ayant de beaux emménagements, partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse ou à J. W. ZACHARIE & Co. 19 jan rue de la Douane No. 88

POUR LE HAVRE.

La barque Dromo, de marche supérieure, capitaine Higgens, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 18 janv rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL.

Le navire Rowland, capitaine Dix, prendra 250 balles pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles ou pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 16 janv. rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier Levant, capitaine Bartlett, partira sous peu. Pour frêt de 150 balles de coton, s'adresser à LEVI H. GALE, 17 janv rue de la Commune No. 93

ON DEMANDE A FRETER.

Un navire d'environ 300 tonneaux prêt à aller à Sisal, et devant être chargé de chanvre pour New-York. S'adresser à J. W. ZACHARIE & Co. 15 jan No. 88 rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.

La barque CITIZEN, capitaine Thorpe peut prendre 200 balles de coton, pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 10 jan No. 93, rue de la Commune.

POUR ALEXANDRIE D. C.

Le brick ESTHER, classé A. 1., fin voilier, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à H. BARRELLI & Co. No. 61, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire ENGLAND, classé A. 1, capitaine Freeman partira sous peu. Pour frêt de 200 balles de coton, et pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H. GALE, 13 jan 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire WALTER, classé A. 1, capitaine Smith, partira sous peu. Pour frêt de 200 balles de coton et pour passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H. GALE, 13 jan 93, rue de la Commune.

SEL et pierres à paver—Le soussigné a vendre un chargement de la navire Commodore du Havre et à vendre, 750 sacs gros sel, 380 do fin, et 1000 pavés pierres à paver.

30 janv M. DE LIZARDI & Co

TERMS OF THE ...

Subscription.—Twelve Dollars for per annum, payable ... dollars for the tri-weekly country ... year in advance, where no city ... No subscription will be discontinued ... are settled. In case of discontinuance ... notice, in writing, must be ... ess to the expiration of subscription.

Advertisements.—One dollar ... insertion, and half that price ... any essential alteration from the ... ment will be charged as a new one ... ten is a square.

Advertisements ordered to be ... vals, will be charged one dollar per ... sertion.

Yearly Advertising.—Merchants ... forty dollars for English alone ... guages. Banks, Insurance Offices, ... public institutions, fifty dollars in ... $60 for both languages. Ship and ... or commission merchants, sixty dollars ... and $80 for both languages.

Marriages, and Obituary Notices ... ing the attention of the public to ... sards of passengers, benefits, &c ... one dollar per square, for the first ... language.

Communications or Advertisements ... a nature, when admissible shall be ... in advance.

A deduction of twenty-five per ... to Auctioneers, Sheriffs, Registers ... shals on sales of Real Estate, and ... sales of other property

Advertisements out of the direct ... of the yearly advertiser, such as ... plantation sales, runaway slaves, ... &c. will be charged for separately ...

Advertisements not specified ... published one month, and charged ...

No advertisements of bankruptcies ... ed in any case, unless paid for previously ... or payment guaranteed by a responsible ... son.

Theatres and other places of amusement ... ng daily for the season, to be charged ... English alone, and 150 dollars in both ...

All advertisements of candidates ... are double charged double the price ... ments.

NEW ORLEANS AND CH... LINE OF PACKET...

THIS line consists of 4 vessels ... coppered and copper fastened ... tons burthen, with handsome accom... passengers.

These packets are commanded by ... experienced in the trade who will ... tion and exert themselves to accommodate ... They will be towed up and down the ... leave New Orleans on or before the ... every month. The following vessels ... line, viz:

Brig ARABIAN, Charles Gardner
Brig CHAPMAN, J. B. Thompson
Brig ALMENA, J. Doane master
Bark ROGER WILLIAMS, J. A...
For freight or passage apply to
J. A. BARELLI & CO, 6...
New ...

jan 25 M. C. MORDECAI ...

LOMBARD & CO'S BOSTON AND NEW OR... Line of Packet Ships.

THIS new line of ships had been ... are between the above ports, ... of suitable draft of water, accommodating ... gers, and every effort will be used ... satisfaction. The line is composed ... ships:

CHEROKEE, 415 tons, J. Harding
CAROLINE, 400 tons, S. Lamer
CHARLESTON, 375 tons, D. Eld...
COLUMBIANA, 625 tons, G. Bar...
SEAMAN, 360 tons, J. Brown ...
BOMBAY, 645 tons, D. Humphrey

The above ships are all new, of ... fastened and coppered, commanded ... commanders, have large accommodations ... rate ladies cabins; every attention ... comfort, and the very best of stores ...

The packets will be towed up and ... ships, and the strictest punctuality ... time of sailing, and should the regular ... tained in arriving other ships equally ... all cases be substituted. A share of ... licited, and agents pledge themselves ... shippers as much as practicable, to ... ward goods by said line at the most ... and to advance all expenses on goods ... quired.

The ships will leave the 1st and 15th ... For freight or passage, apply to the ...

J. A. BARLELLI & CO, 61 ...

jan 25, 1838. Opposite ...

N. B. Advances made on consign... A C Lombard & Co, agents in Boston

Packets For New York—N...

To sail punctually every second ... he season full or not full.

Ship Orleans, S. Sears, master, ... 27.

Ship Alabama, C. C. Berry, ... Dec. 11.

Ship Arkansas, E. B. Dennis, ... Dec. 25.

Ship Saratoga, W. Hathaway, ... Jan. 8.

Ship Nashville, D. Jackson, ... Jan.

Ship Kentucky, J. Bunker, ... Feb. 5.

The above ships are all of the first ... and copper fastened, and having ... New York expressly for this trade ... drought of water and almost invariably ... without any detention. The Commanders ... of great experience and the ship will ... up and down the Mississippi by ... have handsome furnished accommodations ... of the best description with will be furnished ... The Cabin passage is $80 without ... and those stores liquor furnished to the ... For freight or passage, apply on board ... FRANKLIN & AMES, ...

nov 11

The owners not accountable for ... hollow ware, marble or granite, com... rust of iron or steel, nor responsible ... or parcel unless a regular bill of lading ... therefor in the office of the agents ...

FOR NEW YORK ...

THE last sailing brig ... Bently, having the principal ... will receive immediate despatch ... 200 bales cotton or passage ... BAILEY ... 14 ...

feb 7

FOR NEW YORK—(Ne...

Regular packet for Monday, 19 ... THE ship ORLEANS, ... will sail on her regular day ... not full. For freight or passage ... board opposite the vegetable market, ... FRANKLIN, A...

feb 7

NEW ORLEANS & CHARLE... Of Packets

The A 1 brig ARABIAN ... sez, having part of her cargo ... sail with despatch. For balance of ... having good accommodations, apply ... J A BARE...

feb 7

For PHILADELPHIA—H...

To sail punctually on the ... The regular packet bark ... Capt. Johnstone, has been detained ... quence of bad weather, but will ... bile, and can take 30 bales cotton ... accommodate 8 cabin passengers ... tain, on board, opposite the vegetable ... JAMES D...

feb 6 16 C...

☞ The regular packet ship OHIO ... Josephine, and all vessels in this line ... down the Mississippi and Delaware ...

For PHILADELPHIA—H...

To succeed the Jo...

The packet ship Ohio ... has a considerable portion ... engaged, will sail as above ... For freight or passage, apply to ... board, opposite the Mint hotel or ... JAMES ...

feb 6 16 C...

☞ The new ship ELLA HAND ... Ohio. Charges advanced ...

FOR VELASCO, BRAZORIA ...

The firm, staunch schr ... master, having part of ... will sail soon. For freight ... on board near the Ferry, ... JOHN G...

feb 6

FOR SAVANNAH

The fast sailing schooner ... ley, master, having the half ... gaged will meet with despatch ... For balance of freight or passage ... commodations, apply on board ... foot Bienville ... or to WOOD & ...

FOR TAMPICO—for ...

The elegant fast sailing ... per fastened packet brig ... Henry Dickinson, having ... on board, will positively leave ... week. For balance of freight ... elegant furnished cabins. Apply ... Toulouse street, or to CUCULLU, LAPE...

feb 6

FOR HAVANA.

The fine and fast sailing ... Moore, master, will meet ... the above port. For freight or passage ... perior cabin for ten passengers, apply ... captain, or to R. GR...

feb 6

FOR HAVANA.

The coppered and copper ... will have immediate despatch ... freight, or passage, apply ... board, foot of ... or to J W ZACH...

feb 6

FOR HAVANA

The fine coppered and copper ... SAN ANTONIO, ... master, is now ready to receive ... with despatch. For freight or passage ... accommodations, apply to the ... J. W. ZACHARI...

feb 6

FOR BOSTON—The ... CAMBRIAN, Capt. Graton, ... of 100 bbls on deck; for freight ... apply to BAILEY ...

feb 6

FOR GALVESTON

The fine copper fastened ... GIRL, ... master ... engaged, will have early despatch ... the bulk of 250 or 300 ... apply on board opposite ... SAM...

FOR TAMPICO

The ... new ... schooner ... JAMES ...

FOR NEW YORK

The fast sailing coppered ... W. S. ... having furnished cabin ... on board opposite ... BOGERT & H...

feb 3